

Bill C-30—Attribution de temps

Une voix: Asseyez-vous alors!

M. Collenette: J'ai dix minutes. Le député de Saint-Jean-Ouest a utilisé ses dix minutes. Nous avons été très raisonnables. Je constate que le député de Crowfoot (M. Malone) est ici. Il y a une couple de semaines, j'ai demandé à la Chambre qu'elle consente à l'unanimité à lui accorder la pleine durée de 60 minutes lorsqu'il devait parler pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires car les initiatives gouvernementales lui avaient rogné 20 minutes.

Nous sommes tout à fait raisonnables. Nous sommes des gens doux, affables. Comme Henry Higgins le dit dans «My Fair Lady»: «We have the milk of human kindness by the quart in every vein». Je pourrais le chanter, mais je doute qu'on me le permette. Nous sommes on ne peut plus raisonnables.

Les députés d'en face devraient s'écouter parler. Ils disent n'importe quoi. On dirait qu'ils sont encore en campagne électorale. Je ne les en blâme pas. Vendredi dernier, le leader de l'opposition (M. Clark) est allé à Toronto épancher son cœur sur l'épaule de Bill Davis et de tous les conservateurs provinciaux. Il a commis une erreur, a-t-il avoué; le vote du 13 décembre n'aurait jamais dû avoir lieu. Nous comprenons bien les sensibilités et les susceptibilités.

Je ne veux bousculer personne. Je le répète, nous voulons être polis et raisonnables. Nous comprenons bien que le chef de l'opposition veuille épancher son cœur en public, comme s'il participait à une séance de thérapie collective. Nous n'insisterons pas davantage mais le gouvernement est dans son droit; non seulement pour ce qui est du fond et de la forme mais il a le droit moral d'avoir recours à l'article 75C.

M. Knowles: Non.

M. Collenette: Le député de Winnipeg-Nord-Centre n'est pas de cet avis. C'est dans le Règlement. Cet article a déjà été utilisé à quelques reprises avec une prudence infinie. Le député de Nepean-Carleton s'en est justement servi il y a quelques mois. Il a été conçu justement pour faire avancer des travaux urgents. Je pense que nous rendons service aux députés.

Des voix: Oh, oh!

M. Collenette: Nous devrions pouvoir retourner dans nos circonscriptions au cours de l'ajournement de l'été et dire à nos commettants que nous avons eu une session productive. Toutefois, si nous permettions d'étudier le bill C-30 à n'en plus finir, nous serions ici tout l'été. Je ne pense pas que les députés devraient retarder le débat ni faire de l'obstruction systématique simplement par rancune, si c'est bien là ce que c'est, ou simplement parce qu'ils n'acceptent pas les principes du bill.

Au Royaume-Uni, la deuxième lecture se fait en un jour et tous les votes sont pris. Combien de temps vous faut-il pour exposer vos principes? Avez-vous besoin de les exposer *ad vitam aeternam*, comme le député de Saint-Jean-Ouest? Je ne le pense pas. Je suis d'accord pour utiliser l'article 75C et je serai heureux de voir cette mesure législative franchir la présente étape.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ramener l'honorable secrétaire parlementaire sur terre.

M. Nowlan: Il a fait un mauvais rêve.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ceci est très important. Il a parlé à la fin de l'importance du principe du bill. Le principe du bill est très clair, très facile à comprendre. Le gouvernement est désireux et il essaie de se faire autoriser à emprunter douze milliards de dollars.

Le ministre a décidé de demander au Parlement la permission d'emprunter douze milliards de dollars. Toutefois, il n'a pas tenu compte du rôle du Parlement. Le Parlement n'est pas là pour estampiller automatiquement, comme un commis, la demande d'emprunt de douze milliards. Il est là pour demander au cabinet pourquoi il a besoin des douze milliards.

Quand un fonctionnaire du ministère des Finances est censé avoir dit publiquement qu'on pourrait ne pas avoir besoin de tous les douze milliards, le gouvernement devrait être satisfait et devrait s'accommoder de moins, au moins pendant un certain temps. Le Parlement a alors le droit de demander combien moins. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi le chiffre de douze milliards dans les circonstances?

Il se passe parfois deux choses dans des débats de ce genre. Parfois, le ministre des Finances (M. MacEachen) ou son secrétaire parlementaire, et maintenant un ministre d'État (Finances) (M. Bussières), interviennent au cours du débat pour dire au Parlement pourquoi ils ont besoin de l'argent et ce qui se passe sur le plan économique au pays pour qu'ils aient besoin de cet argent. Il leur arrive de le faire ou de ne pas le faire.

● (1550)

Cette fois-ci le gouvernement, pour une raison quelconque, se conduit exactement comme il l'a fait quand il nous a promis un bill sur la liberté de l'information sans jamais nous le présenter. Il vient nous dire: «Vous, le Parlement, êtes au service du gouvernement; nous ne vous devons aucune explication, nous ferons comme bon nous semble; contentez-vous d'adopter ce bill».

C'est la question au cœur du débat. Le dossier de la question a son importance cependant, car il ne s'agit pas d'un gouvernement comme les autres. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, du début de la trente et unième législature quand le parti libéral était dans l'opposition. Leur critique financier d'alors qui est aujourd'hui le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a proposé de faire étudier la question des taux d'intérêt par un comité parlementaire. Le gouvernement au pouvoir, dont j'avais l'honneur d'être le président du Conseil privé, a reconnu que c'était opportun. Puis quand nous avons été dans l'opposition, la première motion que nous avons proposée aux termes de l'article 43 du Règlement demandait au gouvernement de faire précisément ce qu'il avait réclamé que nous fassions. Mais il a refusé.